

2006

Maureen Bannister - #19965290

On August 14th, 2006, the Discipline and Fitness to Practise Committee met to consider a complaint referred to it by the Complaints Committee concerning a member working in the nursing home sector. The member was reported for professional misconduct in her treatment of a resident. The member's employer suspended the member for three days without pay.

After reviewing the evidence, the committee found the member guilty of professional misconduct and placed the member on probation for a period of six months. During the probationary period, the committee ordered the member to complete the *Ethical and Legal Aspects of Nursing* course and the *Non-violent Crisis Intervention* course, or equivalent courses approved by the Association. If the approved courses were not successfully completed during this time, the member's certificate of registration was to be suspended until the member successfully completed the courses.

Maureen Bannister – # 19965290

Le 14 août, 2006, le Comité de discipline et d'aptitude à exercer la profession s'est rencontré pour considérer une plainte référée par le Comité de révision des plaintes dont l'objet était un membre du secteur des foyers de soins. La plainte faisait référence à une employée-membre reprochée d'inconduite professionnelle par ses traitements envers un résident. Conséquemment, le membre fut suspendu pour une période de trois jours sans rémunération par son employeur.

Suite à une révision des éléments de preuve par le Comité, le membre fut trouvé coupable de faute professionnelle et placé en probation pour une durée de six mois. Pendant la période probatoire, le Comité recommanda que le membre suivre et complète les cours : «Éthique et aspects légaux du nursing» et « Intervention non violente en situation de crise» ou les équivalents approuvés par l'Association. Advenant, que le membre n'ait pas complété ces formations pendant la durée probatoire imposée, la suspension de son certificat d'enregistrement sera prolongée jusqu'à ce que la condition prescrite soit remplie.